

RAPPORT DE VISITE D'ÉTUDE

Étudier le fonctionnement des modules de Respect en Espagne

Du 18 au 21 septembre 2022

Formation continue n° 50949652

La visite d'étude sur le fonctionnement des modules de Respect en Espagne a été organisée et coordonnée conjointement par l'UFIC et le DRI de l'Énap.

Sur site, l'interprétariat a été réalisé par Ondine TAVERNIER et José MARIVELA.

Afin de se répartir le travail de prise de notes et de rédaction de ce rapport de visite, trois groupes ont été mis en place, un par journée de travail.

Ce rapport de visite d'étude est à destination des établissements des stagiaires ayant participé à la visite d'étude et plus largement à tous les personnels impliqués dans la mise en place d'un module de respect.

Présentation du Secrétariat Général des Institutions Pénitentiaires (SGIP)



Présentation de l'administration pénitentiaire espagnole par :

- ✓ Le Secrétaire Général, Angel Luis Ortiz (*équivalent du DAP*)
- ✓ Le directeur général de l'exécution des peines, Miguel Angel Vicente Cuenca, son adjoint.

L'administration pénitentiaire espagnole renaît en 1978, à la fin de la dictature franquiste (1975 : mort du général Franco) avec la rédaction d'une nouvelle constitution et d'une loi organique pénitentiaire, votée à l'unanimité.

En effet, certains députés espagnols emprisonnés sous Franco ont fait de la loi pénitentiaire une priorité, notamment par l'amélioration des conditions de détention. Depuis 43 ans, la priorité est donnée à la rénovation des établissements pénitentiaires et à l'amélioration des conditions de vie en détention.

En Espagne, l'administration pénitentiaire est répartie en 3 entités :

1. L'administration pénitentiaire de Catalogne,

2. L'administration pénitentiaire du Pays Basque,
3. **L'administration pénitentiaire espagnole (SGIP)**, pour le territoire espagnol hors ces 2 provinces.

Notre visite d'étude concerne l'organisation de l'administration pénitentiaire espagnole et d'établissements dépendant du Secrétariat Général des Institutions Pénitentiaires (SGIP).

L'État espagnol (SGIP) gère 81 centres pénitentiaires, dont 78 ont été construits après 1980.

En plus de ces établissements, la communauté de Catalogne dispose de 8 établissements et celle du Pays Basque, 3 autres centres.

Selon le Conseil de l'Europe, l'Espagne est un des pays référence en termes de système carcéral: pour exemple, chaque semaine, au moins une délégation étrangère se déplace en Espagne pour en étudier le fonctionnement.

Les deux missions de l'administration pénitentiaire sont la rééducation et la réinsertion sociale.

Le taux d'incarcération est de 119 personnes pour 100 000 habitants, c'est-à-dire environ 47 000 personnes incarcérées en Espagne.

Le service de gestion des peines alternatives dépend également du secrétariat général et compte aujourd'hui environ 132 000 peines alternatives. Ces peines entrent dans le Code Pénal Espagnol en 1995.

En 2020 lors de la pandémie de Covid 19, on a compté une baisse de 14% des peines alternatives en Europe contre une hausse de 6% en Espagne avec des peines de TIG pour la communauté dont certaines en télétravail. Cette performance a été possible par la mise en place d'ateliers informatiques pour 2 500 personnes qui ont pu accomplir leur peine via du télétravail.

Les modules de respect sont créés en Espagne en 2001 au centre pénitentiaire de Leon avant qu'ils ne soient généralisés au niveau national en 2005.

- 9 établissements ont au moins 1 module mixte (*hommes et femmes*), ce qui concerne environ 500 personnes détenues qui ont des activités communes en journée mais qui sont hébergées séparément.

Concernant la parité hommes-femmes au sein de l'institution :

- 53% des 25 000 fonctionnaires pénitentiaires espagnols sont des femmes,
- 30 établissements sont dirigés par des femmes,
- Sur le dernier recrutement (1 100 personnes), 57% des lauréats sont des femmes,

- 4 des 7 sous-directions du secrétariat général (SGIP = DAP) sont dirigées par des femmes.
- Cette année, cela fait 91 ans que la première femme est entrée dans l'administration pénitentiaire : Victoria Kent, secrétaire générale en 1931, qui fait en sorte que les surveillantes pénitentiaires se substituent aux religieuses dans les établissements.

- **Organisation des établissements pénitentiaires espagnols**

Les Institutions Pénitentiaires espagnoles dépendent du ministère de l'Intérieur. Dans les établissements pénitentiaires, la sécurité périmétrique est assurée par la Guardia Civil (*équivalent à la Gendarmerie*), tout comme les transferts et les extractions judiciaires. La sécurité intérieure est assurée par les surveillants pénitentiaires.

Dès 1980, de nouveaux établissements pénitentiaires ont été construits pour remplacer les vieux établissements. À partir de 1995, l'architecture des nouveaux centres pénitentiaires est appelée «centre type», elle se caractérise par des bâtiments modulaires et par une grande tour centrale de 30 à 45 mètres de hauteur. Ces établissements peuvent accueillir jusqu'à 1 900 personnes détenues. Il existe 72 cellules par module, chaque étage a 36 cellules. Les modules sont autosuffisants (cours, éducation, sport, santé, travail, activité, etc.)

Le SGIP ne s'occupent pas des mineurs, il n'y a pas d'établissement pénitentiaire pour les mineurs. C'est la Région qui gère les mineurs dans des centres éducatifs ouverts et fermés.



- **Radiographie sociologique des personnes détenues espagnoles**

1. Atteinte aux biens (35%),
2. Infraction à la législation sur les stupéfiants (18%),
3. Violences de genre (10%),

4. Délits routiers (2,4%).

- En Espagne, seulement 32 personnes détenues ont l'âge de 18 ans et 42 détenus ont 78 ans.
- La moyenne d'âge en prison est de 42 ans en 2022, contre 39 ans en 2012.
- 7% des personnes détenues ont plus de 60 ans.

○ **Le traitement pénitentiaire espagnol**

La prise en charge (aussi appelée « traitement ») pénitentiaire se polarise autour de 3 axes :

1. L'éducation

32,5% des personnes détenues sont inscrites dans un parcours scolaire dont environ 1 000 personnes détenues suivent un cursus universitaire. L'éducation est gérée en prison par des professeurs de l'éducation nationale.

2. Les différents programmes de traitements

Il existe 20 types de programmes différents dont les deux derniers que sont la justice restaurative et un programme sur délits économiques (escroquerie et corruption).

3. Le travail pénitentiaire

12 000 personnes détenues perçoivent un salaire: 8 000 travaillent pour l'administration pénitentiaire et 4 000 pour les concessionnaires privés dans les ateliers. Le salaire médian en détention est de 275 euros.

○ **La répartition des personnes détenues**

L'organisation pénitentiaire espagnole a adopté le régime différencié, il s'organise suivant 3 grades qui correspondent à des régimes vie différents.

Les grades 1, 2 ou 3 ne correspondent pas au délit ou crime perpétré mais plus au comportement :

- **1^{er} grade**: régime fermé disciplinaire qui représente 1% de la population pénale,
- **2^{ème} grade**: régime de vie ordinaire qui représente 79% de la population pénale, les MdR font partie du 2nd grade,
- **3^{ème} grade**: semi-liberté qui représente 20% de la population pénale, ce régime n'est pas automatique.

Le pourcentage de détention provisoire en Espagne est le plus bas d'Europe (15%). Les crédits de réduction de peine et les réductions supplémentaires de peine pour bon comportement n'existent plus depuis 1995.

○ **Quelques chiffres supplémentaires...**

Le nombre de personnes détenues est actuellement de 55 700 sur la totalité de la péninsule ibérique :

- Administration Générale d'Etat (SGIP): 46 400
- Administration de Catalogne : 7 800
- Administration du Pays Basque : 1 500

Pour information, en 2010, l'Espagne comptait un total de 76 000 détenus. On observe une chute de la population pénale en 12 ans, notamment grâce au développement des peines alternatives.

La répartition des centres pénitentiaires se fait sur chaque province espagnole où existe au moins un centre pénitentiaire, sauf 2 provinces qui ne sont plus dotées de d'établissements : Guadalajara et Zamora :

- 68 centres pénitentiaires en régime ordinaires,
- 2 hôpitaux psychiatriques,
- 34 centres d'insertion sociale (CIS) correspondant à la semi-liberté (13 « CSL » et « 21 QSL »),
- 15 sections ouvertes ;
- 45 unités hospitalières, qui s'apparentent aux chambres sécurisées françaises ou aux UHSI, indépendantes de la prison,
- 55 centres de gestion de peines alternatives.
- 4 Unités pour Mères situées à Séville, Palma de Majorque, Alicante et Madrid.

Ces unités peuvent prendre la forme d'un appartement en dehors de la prison qui dépend du ministère de l'Intérieur pour la mère incarcérée et son enfant.

Pour les mères qui sont dans une région où elles ne sont pas assez nombreuses pour constituer une Unité pour Mères, le contrôle sous bracelet électronique est possible, ceci dans le but de ne pas déraciner les mères de leur entourage familial.

Des accords existent entre l'administration, des ONG, des écoles, des mairies, des collectivités, etc... La peine alternative débute par un entretien entre le condamné et le travailleur social pour élaborer le plan d'exécution de la peine (*jardinage, bibliothèque, etc...*). Le travailleur social a ensuite des contacts uniquement avec l'employeur (*le responsable*) et le juge. Sauf problème, le travailleur social ne revoit plus la personne condamnée.

Budget :

Le budget du Secrétariat Général pour l'année 2022 est de 1.217.534.439 euros, le budget par personne détenue et par jour est de 72,60 euros. Ce budget est inférieur à celui de la France car il ne comprend ni les transferts, ni la surveillance périmétrique ni les extractions des personnes incarcérées car ces missions sont gérées par la Guardia Civil (*équivalent à la Gendarmerie*).

Ressources humaines :

L'administration pénitentiaire regroupe 23 118 personnels fonctionnaires avec les personnels de direction, de traitement, de santé, d'administration de surveillance et techniques au 30/04/2022.

Il n'existe pas d'établissements en gestion déléguée, une société privée se charge de la maintenance des établissements sous le contrôle de personnels techniques.

La formation professionnelle et le travail pénitentiaire sont gérés par le service du travail pénitentiaire et de la formation pour l'emploi (TPFE) qui dépend du SGIP.

Etude sur la récidive :

Une étude statistique longitudinale se déroulant entre 2009 et 2019 indique que 20% des personnes libérées en 2009 ont à nouveau commis des infractions similaires ou autres. Cette étude sera publiée le 30 septembre 2022. Il en ressort que la récidive concerne surtout les violences de genre, mais pas nécessairement sur des faits similaires (violation de l'assignation à résidence par exemple).

Il n'existe pas de peine plancher. Cependant pour toute peine inférieure à 2 ans pour un primo-délinquant, le magistrat a la possibilité de ne pas l'incarcérer.

Présentation des modules de respect (MdR)

○ **Présentation générale**

Le Module de respect (MdR) est un système d'organisation de la vie en détention qui se doit d'être utile, réaliste et généralisable à tous les établissements avec des objectifs « thérapeutiques », de formation, éducatifs et de cohabitation et avec un budget de 0 euro.

Le plus important est la partie humaine : l'idée est de faire coïncider le travail des personnels et la vie des personnes détenues.

L'arrivée dans un MdR doit se faire sur la base du volontariat et du respect. L'évaluation est au centre du MdR, car tout est contrôlé et contrôlable.

Le MdR repose sur une série de règles et sur 4 piliers du respect :

- **Aire personnelle** (*hygiène, aspect de la cellule et de la personne, etc...*),
- **Aire interpersonnelle** (*respect des autres : personnes détenues, personnels, intervenants, etc...*),
- **Aire des activités** (*horaires, planification individuelle, etc...*),
- **Aire des locaux** (*utilisation, entretien des espaces communs, etc...*).

Les objectifs du MdR sont les suivants :

- Conserver un climat social normalisé dans un monde artificiel,

- Rompre la dynamique et la sous-culture carcérale à travers l'intégration au groupe,
- Réguler la vie quotidienne en prison autour des activités, etc...

La participation des personnes détenues au MdR est primordiale, notamment à travers les activités de groupe et les commissions internes.

Une personne détenue qui arrive au MdR accepte les normes et se les approprie.

3 éléments essentiels :

1. Les groupes (de tâches ou de corvées)

Des groupes de personnes détenues au sein du MdR sont formés (6 à 8 personnes) par l'administration pénitentiaire et 1 responsable de groupe est désigné.

Le responsable doit s'assurer que la tâche qui incombe au groupe est bien exécutée et il est l'interlocuteur des personnels.

Ses décisions sont comprises et acceptées par les autres personnes détenues.

Le responsable change tous les 2-3 mois. Ce rôle enseigne le sens des responsabilités et les difficultés qui en découlent.

Les corvées ou zones de corvées hebdomadaires sont :

- ✓ Distribution des repas,
- ✓ Nettoyage du réfectoire,
- ✓ Nettoyage salle commune, salle de classe et bureaux de consultation,
- ✓ Nettoyage du hall, des vitres de la salle commune et des faïences,
- ✓ Nettoyage cour, douches et WC de la cour,
- ✓ Nettoyage des couloirs, coursives et escaliers,
- ✓ Douches de détention si non en cellules.

Les évaluations de chaque groupe sont hebdomadaires: le groupe qui a le plus de points négatifs exécutera la semaine suivante, la tâche la plus ingrate. Chaque personne détenue se voit attribuer une tâche à exécuter, le personnel est là pour contrôler. L'évaluation est très importante et est binaire : plus ou moins.

Tout doit être clair, ex: après le nettoyage de la cour, si un mégot est retrouvé, un malus sera attribué à l'ensemble des membres du groupe de nettoyage sachant qu'il existe également des évaluations individuelles.

Le MdR fonctionne par la pression sociale positive: les personnes détenues sont solidaires pour le meilleur, à travers le respect de soi et de l'autre. Ce fonctionnement passe aussi par le respect du travail d'autrui: chaque personne détenue peut demander le respect de son travail aux autres. Le plus compliqué est la mise en place des groupes: il est difficile pour une personne détenue d'accepter de se faire dicter des règles par une autre personne détenue. Ce fonctionnement permet le développement de leaders positifs.

2. Les organes de participations

Les personnes détenues des MdR font des propositions mais c'est l'administration pénitentiaire qui décide.

- **Assemblée générale** : toutes les personnes détenues du MdR y participent tous les matins à 9h, elle ne dure pas plus de 10 minutes, et l'éducateur y dresse le bilan de la veille et les informations pour la journée.
- **Assemblée hebdomadaire** : uniquement entre personnes détenues, le samedi matin, à l'issue, un compte-rendu est remis aux fonctionnaires.
- **Commissions** : composées de 4 à 5 personnes détenues.
Les deux plus importantes sont la commission d'accueil (*accueil du nouvel arrivant sur le MdR par les autres, qui l'accompagnent et le conseillent sur les nouvelles normes qu'il rencontre*) et la commission de cohabitation (*qui s'apparente à une médiation de conflits mineurs*).

3. Les évaluations (cf. compte-rendu des groupes 2 et 3)

- **Caractéristiques spécifiques et processus d'inclusion et d'exclusion dans les MdR**

Les MdR ne sont pas que des programmes « thérapeutiques » mais une forme d'organisation de la détention avec un aspect socio-éducatif. Tous les centres pénitentiaires ont au moins un MdR avec adaptation aux particularités des personnes détenues et à la structure. L'objectif est la création d'un meilleur climat en vue de la réinsertion par le biais du PIT (Programme individuel de Traitement). On peut suggérer à une personne détenue d'intégrer un MdR mais elle n'y est pas obligée. Il existe différents types de MdR spécialisés (pour les jeunes, les personnes âgées, les travailleurs, etc.). Il existe des MdR spécifiques avec des besoins spécifiques comme la santé mentale ou les AICS. Les critères d'entrée sont le volontariat et le bon comportement.

✓ **Il existe 3 niveaux d'exigence des MdR :**

- **Niveau 3** : niveau d'exigence maximum, bien que les cellules ne soient pas occupées en journée, les portes de cellules restent ouvertes, ce qui montre une grande confiance car les détenus peuvent remonter en cellule s'ils ont besoin d'un objet ou autre.
- **Niveau 2** : niveau d'exigence maximum, comme le niveau 3. La seule différence, ce sont que les portes de cellules restent fermées.
- **Niveau 1** : niveau d'exigence faible, il s'adapte aux caractéristiques de la population prise en charge. Les portes sont fermées. Ex : programme pour la santé mentale et les jeunes.

En 2001, le centre pénitentiaire de Leon avait commencé la mise en place de MdR de niveau 3 (exigence maxi). C'est le niveau recommandé par le SGIP à tous les établissements, les MdR de niveau 1 et 2 doivent être des déclinaisons pour toucher plus de détenus.

L'exclusion du MdR peut être temporaire ou définitive. L'idéal est d'orienter la personne vers un autre module avec un niveau d'exigence moindre, afin de ne pas gâcher le travail qui a été effectué.

○ **Le Module de Respect mixte**

Il n'existait pas de module de respect pour les femmes : la question de l'amélioration des conditions des femmes s'est donc posée. Le nombre de femmes incarcérées étant assez faible, toutes les femmes avaient le même régime. Il a donc été proposé de créer un module de respect pour les hommes et les femmes. Le MdR mixte permet un climat de cohabitation. Toutes les femmes incarcérées peuvent y participer, les hommes incarcérés pour des infractions sexuelles ne peuvent y prétendre (*depuis 2018, c'est possible pour les violences de genre s'il a suivi un programme en amont*).

Le recrutement des détenus masculins et féminins s'est fait sur la base du volontariat, il en a été de même pour les personnels pénitentiaires, ensuite, une sélection a été faite. Il a été précisé également que les syndicats ne se sont pas opposés à ce dispositif présenté comme favorable à l'égalité et à la réinsertion. Les personnels ont été impliqués dans le processus de création depuis le début. Attention : il ne s'agit pas d'un module de couple.

Les règles et les commissions sont identiques aux MdR, une commission égalité vient s'y ajouter pour veiller à ce qu'aucun comportement sexiste ne perdure sur le module. Les femmes ont ainsi accès à d'autres modules par ce biais.

On a observé la création de 2 événements :

- **Le 8 mars** pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes,
- **Le 25 novembre** pour la journée de la lutte contre les violences faites aux femmes : les femmes ont activement participé aux processus de création.

Au bout d'un an, une enquête de satisfaction auprès des personnes détenues du module mixte a été réalisée. Les résultats sont les suivants :

- On observe plus de partages, les hommes s'expriment davantage, notamment sur les préoccupations liées à leurs enfants,
- Les personnes détenues voient le MdR comme un quartier avec une vie en communauté,
- La confiance en soi des personnes détenues est renforcée,
- Les personnes détenues orientées directement vers le module observent des résultats très favorables.

L'objectif est d'augmenter le nombre de modules mixtes afin de progresser vers des institutions toujours plus modernes et plus égalitaires.

Visite du Centre Pénitentiaire d'Ocaña 1

(Province de Tolède)



Mardi 20 septembre 2022 – Délégation française en visite à Ocaña 1

1. Présentation de l'établissement

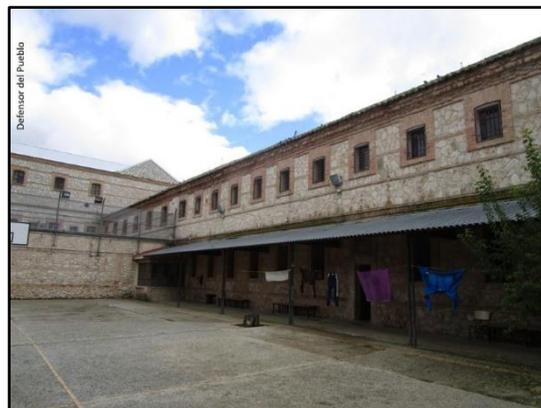
La demande spécifique de l'ENAP à pouvoir visiter cet établissement de 1850, a pour objectif de démontrer l'adaptabilité d'un régime module de respect (MdR) sur une structure préexistante à ce programme. Le SGIP ne fait quasiment jamais visiter l'établissement d'Ocaña 1 car il ne revêt pas tous les standards actuels (1 cour par module, étanchéité, douches en cellule...).

Cet établissement pénitentiaire est dirigé par Madame Zoraida ESTEPA depuis plus d'un an, elle est issue du corps des psychologues. En Espagne, les directeurs et sous-directeurs sont nommés par le SGIP parmi les corps des psychologues, juristes, éducateurs. Les postes de direction sont fonctionnels, ils peuvent être reversés par le SGIP ou sur demande dans les corps d'origine.



Cet établissement datant de 1850 à une capacité de 700 places et compte actuellement un effectif de 420 détenus, tous régimes confondus. 226 détenus sont occupés à un travail rémunéré (ateliers, service général). Dans cet établissement, il n'y a pas de 1^{er} grade (régime fermé), uniquement des quartiers 2nd grade ordinaire et MdR. La structure de l'établissement se compose de 8 zones d'hébergements dont 6 zones sont en MdR. Ces zones d'hébergement entourent la cour de promenade et se situent aux étages alors que les zones d'activité sont localisées en rez-de-chaussée.

La plus grande problématique de la structure de cet établissement est l'étanchéité entre MdR et détention classique. L'étanchéité requise entre la détention ordinaire et la détention en MdR est impossible à respecter compte-tenu de la structure et de l'unique cour de promenade dans laquelle tous les régimes sont indifférenciés.



Nous avons pu visiter l'intégralité des zones de la structure :

- Les MdR,
- Le quartier arrivant,
- L'infirmierie,
- Le quartier disciplinaire (« le tube »),
- Les ateliers
- Le greffe,
- La cour de promenade et salle d'activités annexes.
- Les parloirs :
 - Avocat avec « hygiaphone et passe documents »,

- Famille et amis avec « hygiaphone »,
- Famille (salle avec table et chaise),
- Intimes (chambre avec grand lit, lavabo et toilettes)

2. Fonctionnement général des diverses zones de la détention

La zone ateliers est composée de deux entités : ateliers et bâtiment socio-éducatif.

- L'atelier Merak (société allemande de production de climatisation de TGV) qui occupe 150 détenus, 60 employés civils Merak y travaillent également.
- La tenue vestimentaire des personnes détenues se distingue par un maillot de couleur blanche contrairement aux personnels civils qui sont en noir.
- Les contremaîtres sont de la société Merak.
- Pas de contremaître classé parmi les détenus,
- La direction flèche les personnes détenues qui candidatent et le partenaire Merak fait passer des entretiens de sélection.
- Si une personne détenue est sélectionnée, une formation théorique de 3 semaines est donnée, suivie de 80 heures de pratique validant l'embauche dans l'atelier.
- L'atelier des kits « hygiène » des détenus (*papier toilette, rasoir, savon, ciseaux, pince à épiler, déodorant, préservatifs et ou serviettes hygiéniques*) qui sont à destination de tous les centres pénitentiaires du pays (*renouvellement mensuel identique au système français*).
- Projet d'un atelier boulangerie qui aura vocation à approvisionner 3 prisons dont Ocaña.

Les horaires des ateliers sont de 8h-14h et 16h-20h pour un salaire compris entre 500 et 1 000€ mensuels, heures supplémentaires comprises.

Dans la zone des ateliers, un bâtiment socio-éducatif est dédié aux activités créatives, il est situé au-dessus de l'atelier Merak (dessins, peinture, céramique et maquettes).



Zone parloirs :

Par principe les personnes détenues ont droit :

- ✓ 1 parloir classique de 40 minutes par semaine (parloir hygiaphone),
- ✓ 1 parloir par mois « intime » de 1 à 3h (sans surveillance visuelle)
- ✓ 1 parloir famille mensuel de 1 à 3h.
- ✓ Les parloirs avocat sont également soumis à rendez-vous préalable obligatoire.

Sur la zone on compte 2 box « avocats », 6 box familiaux, 4 parloirs « intimes » et 12 box pour les parloirs classiques.

Zone infirmerie :

2 médecins, 6 infirmières et 4 aides-soignants.

Le dentiste est prévu une fois par semaine et les autres spécialistes selon les besoins. Il y a une salle de contention utilisée lors des crises suicidaires ou lors de crises de violence. L'utilisation est filmée et les images sont envoyées aux magistrats. L'utilisation est uniquement autorisée par les médecins ou la direction (5 utilisations sur 2021).

Présence d'un jardin thérapeutique (potager), il est utilisé par les détenus du MdR en tant qu'activité.



Zone activités :

- Zone scolaire composée de 4 salles de 10 participants maxi.
- Salle pour les entretiens avec le psychologue
- 1 bibliothèque gérée par un détenu du MdR.

Parmi les activités proposées à l'ensemble de la détention on retrouve l'éducation scolaire de tous niveaux : de la remise à niveau au diplôme universitaire. Pour les cours universitaires, ce ne sont pas les professeurs qui se déplacent mais les cours sont suivis à distance, via l'équivalent du CNED.

Zone détention ordinaire :

Dans cette zone « non MdR » de 2nd grade on retrouve plusieurs secteurs spécifiques :

- Une zone quartier arrivant avec 38 places.
 - Le circuit arrivant dure 48h avec plusieurs entretiens d'évaluation.
- Des cellules sont dédiées aux détenus relevant de problèmes psychiques et d'autres pour les problèmes somatiques.
- Une zone quartier disciplinaire avec 6 cellules.

NB : Depuis 2020, il est à noter que les cellules sont anonymisées, uniquement le matricule (numéro d'écrou) et la fonction occupée apparaissent sur la porte.

3. Le module de respect et son organisation

Le module de respect d'Ocaña regroupe environ 200 détenus.

- 3 types de MdR :
 - Pour ceux qui travaillent aux ateliers (adhésion d'office au module)
 - Pour ceux qui travaillent au service général (adhésion d'office au module)
 - Volontariat sur demande pour les autres personnes détenues

Ces modules de respect ne comprennent pas de niveau 3, à savoir le régime porte ouverte du fait des contraintes inhérentes de la structure.

Sur les 4 éducateurs de l'établissement seul 1 est affecté au MdR. La cour de promenade est sous la surveillance de 4 personnels pour environ 300 détenus. Concernant les activités, certaines sont spécifiques aux MdR et les autres sont communes à tous les régimes de détention. L'activité couture et le jardin thérapeutique sont exclusives aux MdR. Certaines activités peuvent être à la demande des détenus du type groupe de musique ; actuellement deux groupes existent sur la structure. Parmi les activités auxquelles les détenus MdR peuvent s'inscrire on retrouve :

- ✓ Le sport : la fédération espagnole de football et celle de basket interviennent en détention.
- ✓ Le culte : animé par les associations pastorales et évangéliques.
- ✓ La prise en charge des addictions : deux associations interviennent sur l'établissement.

On note que l'établissement ne s'est pas doté d'équipe dédiée au MdR faute de d'effectif, il existe un système qui fait passer tous les surveillants sur l'ensemble des postes.

Le matin les détenus sont réveillés par une alarme déclenchée par le surveillant d'étage avant de faire son contrôle d'effectif. Les personnes détenues doivent partir au travail en ayant rangé leur cellule selon un plan type. Si un écart est constaté cela engendre un point négatif. Sur la structure le contingentement du travail ne permet pas de tenir les assemblées journalières, certaines sont programmées le samedi. Deux programmes d'action sont mis en place sur l'établissement :

- ✓ PAIEM : troubles psychiatriques ;
- ✓ PENA INCLUSION : personnes déficientes intellectuelles
- ✓ Un troisième projet se profile sur la justice restaurative concernant les AICS et les VIF.



Zone hébergement MDR



Zone réfectoire MDR

Visite du Centre Pénitentiaire de Valdemoro – Madrid III



1 – Présentation de l'établissement

L'établissement a été inauguré en 1992, celui-ci possède 980 places (860 places fonctionnelles et 120 places complémentaires), mais en 2006 l'établissement a accueilli 1 600 détenus du fait de la surpopulation carcérale. L'occupation actuelle est de 800 détenus. C'est le nombre idéal selon la direction de l'établissement.

Le centre pénitentiaire de Valdemoro, appelé CP Madrid III (la province de Madrid compte 7 centres pénitentiaires) est dirigé par Monsieur José Antonio LUIS.

Le CP Madrid III est le dernier établissement à avoir été construit suivant cette architecture, c'est-à-dire sans la tour centrale qui caractérise les établissements appelés « centres types ». Cependant, l'architecture est déjà organisée en bâtiments autonomes avec chacun sa cour, son réfectoire, ses salles de classe, salle de sport et salles d'entretiens... Ces bâtiments sont appelés modules. L'établissement se compose de 9 modules (bâtiments) :

- ✓ Un bâtiment arrivant

- ✓ Un bâtiment unité sanitaire
- ✓ Un bâtiment quartier disciplinaire
- ✓ Un bâtiment pour le travail
- ✓ Un bâtiment pour les activités
- ✓ Un bâtiment pour le service général
- ✓ Un bâtiment pour le parloir

Il y a également sur le domaine pénitentiaire un centre d'insertion sociale CIS (équivalent au CSL) qui est vide depuis 2018 faute de candidat. Les centres d'insertion sociale CIS, ont été redéployés dans le centre de Madrid.

Les 9 modules d'hébergement sont répartis de la façon suivante :

- ✓ Module 1, 2, 3 et 5 en modules « Respeto »
- ✓ Module 4 en programme de traitement pour les addictions
- ✓ Module 6, 7, 8, et 9 sont des modules ordinaires, ces modules sont ceux qui génèrent le plus de conflits.

2 – Présentation du personnel

En Espagne, tous les établissements ont le même organigramme, à savoir 1 directeur et 5 sous-directeurs, chacun spécialisé dans un secteur d'activité :

- ✓ Un sous-directeur de la sécurité,
- ✓ Une sous-directrice du traitement,
- ✓ Une sous-directrice de secrétariat général et gestion économique,
- ✓ Une sous-direction médicale (poste vacant),
- ✓ Une sous-directrice du greffe,
- ✓ Une sous-directrice de traitement, *qui se charge des programmes de traitement, des permissions de sortie, ainsi que des propositions de classifications...*

Effectif total du personnel de l'établissement :

- 463 personnels fonctionnaires
 - ✓ 5 personnels de directions
 - ✓ 34 personnels de traitement : *juristes, éducateurs, assistantes sociales, psychologues*
 - ✓ 35 personnels de santé
 - ✓ 324 personnels de surveillance
 - ✓ 65 personnels administratifs
- 189 personnels non fonctionnaires :
 - ✓ 29 personnels contractuels qui s'occupent de la maintenance technique
 - ✓ 10 professeurs d'enseignement et de formation professionnelle
 - ✓ 150 volontaires issus d'ONG, mouvement culturel, étudiants en stage

Régulièrement des étudiants psychologues ou autres spécialités viennent donner des cours en tant que stagiaire au sein de l'établissement.

3 – Fonctionnement de l'établissement

- ✓ Conseil de direction (ensemble de la réglementation)
- ✓ Conseil du traitement qui gère les programmes de traitement, les demandes de permissions de sortie, les classifications, c'est la commission la plus importante pour la population pénale.
- ✓ Commission de discipline
- ✓ Conseil économique et administratif

4 – Missions de l'établissement

Comme tous les établissements pénitentiaires espagnols, la vie en détention ne se passe pas en cellule, les détenus sont dans la cour, aux ateliers ou sur des activités. Les cellules et les coursives ne sont jamais occupées en journée. Les cellules sont utilisées le soir après le dîner et pour la pause méridienne, les repas ne se prennent pas en cellule mais dans des réfectoires.

Cependant les établissements espagnols rencontrent les mêmes problématiques que les établissements français sur l'introduction de téléphones et de drogues. Certainement dû à l'architecture et à la distance entre le 1^{er} mur et le dernier où la distance est très grande, les chiffres sont différents. Une moyenne de 20 téléphones sont découverts chaque mois. Pour contrecarrer ces introductions, le SGIP a mis en place des équipes cynotechnique composée de deux chiens formés à la recherche de stupéfiants et de téléphones. L'équipe cynotechnique basée au CP Madrid III se déplace dans les autres établissements de la région de Madrid pour des missions de recherche.

La Guardia Civil qui assure la sécurité périmétrique des établissements, teste à l'heure actuelle un système anti-drone au sein de cet établissement. Ce système permet d'identifier le type de drone, pouvant définir la trajectoire, le point de pilotage et d'en prendre les commandes afin de le détruire ou de le récupérer.

5 – Profil de la population pénale

Sur cet établissement le pourcentage de condamnés est de 80% et de 20% de prévenus. La population pénale est issue à 40% d'étrangers et à 60% d'espagnols. Les trois pays les plus représentés sont le Maroc, la Colombie et la Roumanie. L'établissement accueille des détenus à partir de 21 ans et la tranche d'âge la plus représentée est celle entre 27 et 60 ans, soit à peu près 80% de la population pénale hébergée. Depuis une dizaine d'années l'établissement doit accueillir des détenus de

plus de 70 ans, ce qui entraîne des difficultés dans la prise en charge, notamment médicale.

Cet établissement accueille uniquement des détenus de 2nd grade, il n'y a pas de 1^{er} grade en régime fermé, ni de 3^{ème} grade en semi-liberté. Une particularité de cet établissement c'est qu'en plus de la détention ordinaire, il est spécialisé dans le transit. Certains détenus sont hébergés d'une journée à une semaine car ils sont en attente d'affectation vers d'autres établissements ou en attente d'extradition pour les étrangers.

6 – Répartition de la population pénale dans les programmes de traitement

Les activités quotidiennes des détenus sont réparties de la manière suivante :

- ✓ 250 : Activité travail
- ✓ 180 : Enseignement
- ✓ 90 : Formation professionnelle
- ✓ 30 : Programme sur les violences de genre
- ✓ 15 : Programme sur les agressions sexuelles
- ✓ 30 : Programme PAIEM pour les personnes ayant des troubles mentaux
- ✓ 83 : Programme de lutte contre les drogues et dépendance
- ✓ 12 : Programme de thérapie animale
- ✓ 2 : Programme de prévention suicide
- ✓ 400 : Module de respect

Actuellement un module concernant les infractions sur la sécurité routière est en cours d'élaboration.

7 – Les modules de respect

- ✓ Module 1 : détenus en programme PAIEM
- ✓ Module 2 : détenus classés en ateliers
- ✓ Module 3 : détenus classés au service général (buanderie, cuisine, économat, maintenance...)
- ✓ Module 5 : détenus affectés en module de respect non spécialisé.

Les actions principales sont portées sur :

- ✓ L'hygiène des détenus (corporelle et des locaux)
- ✓ Le respect des normes et de la sécurité
- ✓ Le respect des normes de communication entre détenus, entre détenus et personnels pénitentiaires et personnels extérieurs.

Tous les samedis, une assemblée générale des responsables de groupes a lieu entre détenus, sans la présence des personnels. Un compte rendu est rédigé par le

secrétaire à destination de l'administration pénitentiaire. Une fois par jour une assemblée générale a lieu avec tous les détenus et le personnel, elle a lieu à 9h00 et elle se déroule en cours de promenade et dure environ 15 minutes. C'est un moment d'échange et d'information entre les différents acteurs. Le matin de notre visite, les détenus ont été informés par l'éducateur du module qu'une délégation française allait visiter l'établissement.

Ces différentes communications permettent une bonne communication, une cohésion et une coopération entre les différents services.

8 – Déroulé de la visite

Lors de notre visite, nous nous sommes rendus sur la zone atelier imprimerie, au module 1 (MdR PAIEM) et au module 5 (MdR ordinaire) accompagnés par le personnel de direction et divers agents de surveillance de l'établissement. Nous avons rencontré des détenus et des personnels impliqués dans la vie quotidienne des modules et des activités. Les détenus eux-mêmes nous ont expliqué le fonctionnement des différentes commissions et le rôle qu'ils jouaient en tant que président du modules, responsable de groupe ou d'activités...

Atelier imprimerie :

Il y a 17 détenus classés qui ont suivi une formation professionnelle avant d'être intégrés dans l'atelier. Cette formation est dispensée par des formateurs. Cet atelier est encadré par deux responsables qui sont personnels pénitentiaires. Les horaires de travail sont de 8h à 13h30 et de 14h à 19h et si besoin ils peuvent également venir travailler le samedi et le dimanche.

Le module 1 :

Ce MdR (PAIEM) a une vocation « thérapeutique » par le regroupement de détenus avec des troubles mentaux, ils sont au nombre de 13. Il a été décidé de les regrouper dans un module de respect spécifique suite à des problèmes de harcèlement et/ou de violences en détention classique. Ils ont été soit ciblés par les personnels ou sont volontaires, après avoir accepté qu'ils souffraient de troubles mentaux. Cela permet un meilleur suivi de la part des surveillants et des services médicaux. Ils sont tutorés par d'autres détenus présents sur le module, chaque tuteur peut avoir de 1 à 4 détenus à sa charge. Le module se compose actuellement de 90 détenus. Les tuteurs sont sélectionnés et formés par les services pénitentiaires et médicaux. Ces tuteurs ressemblent pour beaucoup aux codétenus de soutien du modèle français.

Le module 5 :

Ce Module de Respect est en « auto-gestion » sous la supervision de l'administration qui effectue un contrôle permanent. Les détenus sont répartis dans des groupes de corvées pour garantir le nettoyage de l'ensemble du module et pour distribuer les repas. Le temps des corvées est en dehors des 25 heures d'activités effectuées lors des programmes de traitement ou des activités de loisir. Le principe est que la population pénale soit active toute la journée, afin d'éviter l'ennui et pour certains, leur procurer un salaire s'ils ont un travail. Si une compétence particulière est détectée chez un détenu, l'éducateur ou le surveillant vont l'inciter à mettre en place une activité.

Plusieurs commissions régissent la vie du module, les trois commissions les plus importantes sont :

- 1- La commission d'accueil composé d'un détenu responsable et de plusieurs autres, elle répartit l'affectation en cellule des nouveaux arrivants en fonction de leur profil en fonction des critères dictés par l'administration. Cette commission explique les règles de vie de la communauté aux nouveaux arrivants dans le MdR. Un bureau est mis à leur disposition par l'administration avec le matériel nécessaire. Les changements de cellule pour une cellule individuelle se fait en fonction de l'ancienneté.
- 2- La commission de cohabitation ou de régulation est composée d'un détenu responsable et de trois autres détenus. Elle sert à résoudre les conflits entre détenus sans présence du personnel et si le conflit est plus grave, l'information est transmise à l'administration qui va décider ou non de l'exclusion.
- 3- La commission hygiène est composée d'un détenu responsable et de plusieurs autres détenus, ils ont en charge le rappel des règles d'hygiène de la communauté tant sur les locaux que l'hygiène personnelle.

D'autres commissions sont présentes : sport, activité, santé... Chaque commission a obligatoirement un responsable qui fait le lien avec le Président du module qui en réfère à l'administration. Dans chaque module, afin de régir la vie en général et coordonner les différentes commissions, un Président est élu parmi les détenus pour une durée indéterminée. Pour assumer cette fonction, il est assisté d'un secrétaire et d'un porte-parole.

9 – Évaluations

Dans chaque module, quotidiennement, une feuille est affichée aux yeux de tous dans le couloir de la détention, sur laquelle sont inscrits les noms des détenus ayant reçu des négatifs et positifs de la part des surveillants. Le motif du négatif ou positif est également mentionné sur ce document. Une fois par semaine l'équipe technique fait un bilan des négatifs et positifs de chaque détenu, ce qui permet d'évaluer la progression de chaque résident et d'exclure si besoin, celui qui ne se conforme pas aux règles du MdR.

Conclusion

Cette visite d'étude très instructive en Espagne sur les Modules de Respect nous a montré que le système pénitentiaire espagnol est différent du système français, tant sur l'organisation pénitentiaire que sur l'architecture (sauf le CP Ocaña) ou les typologies de personnels.

L'Espagne a mis en place les modules de respect en 2001, ils s'adaptent facilement dans les établissements à architecture modulaire mais il est possible avec un peu de réflexion et quelques adaptations, de les mettre en place dans des établissements autres.

L'opportunité qui nous a été offerte par l'administration nous aura permis d'enrichir nos connaissances sur les modules de respect et de pouvoir proposer quelques idées d'amélioration sur nos établissements respectifs.

Nous tenons à remercier le Secrétaire Général des Institutions Pénitentiaires pour son accueil dans ses locaux et dans les établissements de son ressort, tout comme les directeurs des centres pénitentiaires d'Ocaña I et de Madrid III.

Nous tenons à saluer l'équipe de l'Énap, Ondine TAVERNIER et José MARIVELA, tant pour l'organisation de cette visite d'étude en Espagne sur les Modules de Respect que pour l'exercice de traduction.

Ont participé à la visite d'étude et à la rédaction de ce rapport de visite :

Arnaud BOURGOIN (DISP Toulouse), Carole DELPHIS (MA Brest), Marie LAINE (CP Lutterbach), Gérald LERCHE (CP Mont de Marsan), Aurore MACHIN (MA Draguignan), José MARIVELA (Énap), Julien MOREL (CP Aix), Bénédicte NUYENS (ENAP), Chris PERRICHET (CP Caen Ifs), Maud PIRON (CP Moulins), Mathilde SIGOINE (CP Longuenesse), Ondine TAVERNIER (Énap), Philippe VENIEL (CP Riom), Guillaume VIN (CP Paris la Santé), Estelle WATRIN (CD Ecrouves).

Annexe

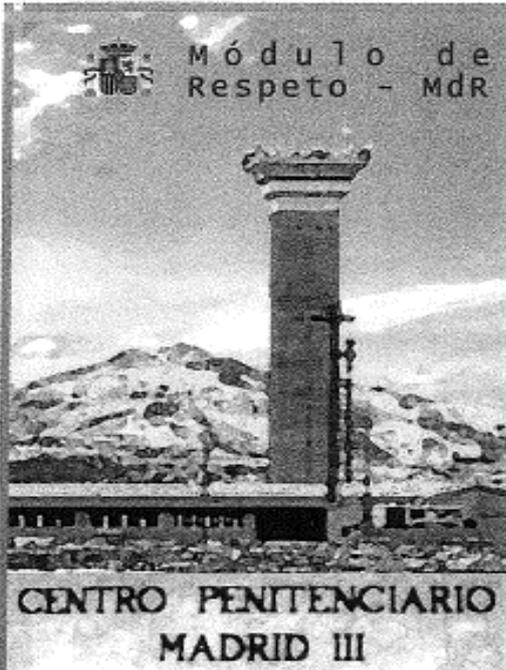
❖ **Brochure du CP de Madrid III de présentation des MdR à destination des nouveaux résidents, intitulée « *Objectif : le Respect et la Cohabitation* »**

(Version espagnole)

Différents thèmes y sont abordés :

- ✓ Hygiène personnelle,
- ✓ Tenue et soin de la cellule,
- ✓ Les cellules ouvertes,
- ✓ Ce que tu ne dois jamais faire...

- ✓ Les groupes de corvées,
- ✓ Les activités,
- ✓ L'évaluation,
- ✓ Les organes de participation et de gestion,
- ✓ Sortie volontaire, administrative et expulsion du MDR.



Objetivo: EL RESPETO Y LA CONVIVENCIA

Los Módulos de Respeto -MdR- son espacios donde las palabras "respeto" y "convivencia" cobran un valor fundamental. En prisión podrían parecer un espejismo, pero en los MdR son una realidad. Y como todas las metas, conseguir este resultado no es tarea fácil: requiere esfuerzo y una aportación personal. En estas hojas te enseñamos cómo lograrlo.

Verás que, al fin y al cabo, no resulta tan difícil y que lo que consigues a cambio merece la pena.

La normativa del MdR, que verás en el Tablón de Anuncios, puede parecerte rigurosa, pero comprobarás que, en realidad, son normas lógicas y sensatas, y se gana mucho a cambio de que todos las cumplan.

Higiene personal

El respeto a los demás empieza por el respeto a uno mismo, y para respetarse es imprescindible una buena imagen personal.

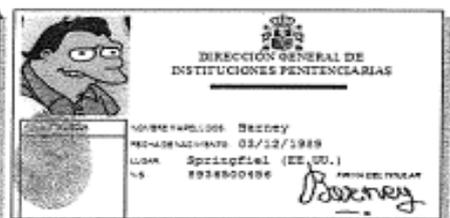
Ropa: Debes utilizar el vestuario adecuado a cada situación: **ROPA DE CALLE:** En las actividades con terapeutas, maestros, actuaciones, etc., tanto dentro como fuera del módulo. **GORROS:** Sólo en el patio o en zonas exteriores. **ROPA DEPORTIVA:** Para la práctica de deportes. Envía tu ropa a la Lavandería el día que corresponda de acuerdo con el calendario vigente,

para que siempre dispongas de ropa y muda limpia.

Ducha: Ducha diaria obligatoria y cambio de ropa interior. También debes ducharte después de hacer ejercicio físico o trabajo intenso. Usa el jabón y gel que te proporciona el Centro. Utiliza desodorante.

Aseo: Debes cuidar también el cabello, el afeitado, la higiene dental, y la higiene de los pies. Guarda tu calzado en el zapatero común del Cuarto de Pertenencias, cuando esté disponible.

Tabaco: Sólo se permite fumar en el patio y espacios al aire libre, y en las celdas de fumadores.



Cuidado de la celda



La celda debe estar siempre limpia y ordenada. Cuando te levantes a la hora señalada, lo primero que debes hacer es asearte y limpiar y ordenar la celda.

Decoración. No se permite la tenencia de mobiliario artesanal. El tablón de corcho es el único lugar donde puedes tener fotografías, póster u otros papeles decorativos. Sólo están autorizadas las cortinas facilitadas por el Centro.

No se permiten tenderetes (salvo en horario tras el cierre), tampoco instalaciones eléctricas artesanales, ni muebles hechos con cartones, etc.

Cama. Debe estar bien hecha, con la colcha colocada.

Ropa. La ropa ordenada en los estantes, doblada y colocada. Los estantes deben estar limpios. No se pueden acumular bolsas o maletas. Guarda el exceso de equipaje en el Cuarto de Pertenencias.

Calzado. Solo puedes tener un par de calzado en la celda, aparte de las zapatillas. El resto que tengas en uso lo dejarás en el zapatero común (Cuarto de Pertenencias).

Basura. Recoge los desperdicios en la bolsa de basura que te facilitarán diariamente. En la papelera no debe haber basura acumulada. Deposita la bolsa en un contenedor cuando salgas de la celda.

!!! COLABORA EN EL RECICLADO DE RESIDUOS !!!

Limpieza diaria. Los dos compañeros de celda deben colaborar en la limpieza del suelo, lavabo, sanitario, cristales, etc. **SUELO:** barrer primero, y fregar después añadiendo al cubo un chorrito de lejía; aclarar con agua limpia. Al acabar, escurrir la fregona y tirar el agua. No dejar agua en el cubo: produce malos olores. **PAREDES:** limpiar con agua jabonosa y aclarar. Si necesita una mano de pintura, avisa al funcionario. **LAVABO E INODORO:** Limpiar diariamente con jabón, aclarar y secar. **CRISTALES:** Una vez a



la semana, al menos, limpia los cristales usando agua jabonosa y un trapo, con movimientos circulares; aclara con agua y seca con papel.

Comida. No está permitido guardar comida cocinada ni alimentos perecederos en la celda, pues existe riesgo de contraer una infección alimentaria y se favorecen las plagas de insectos. Sólo puedes tener cuatro piezas de fruta. Están especialmente prohibidos alimentos que necesiten refrigeración o que puedan caducar.

Respetar tu turno en la cola del comedor, economato, y otros servicios.

Tras las comidas tu sitio en el comedor debe quedar perfectamente limpio.

Celdas abiertas

Una vez que el Equipo considere que el MdR está consolidado, las celdas podrán quedar abiertas en el horario de paseo para que puedas prepararte para las actividades, cambiarte de ropa, y otras causas justificadas. Los fines de semana las celdas quedarán abiertas y se permite la permanencia en ellas.

Salvo fines de semana, no puedes estar en la celda en horas de paseo sin autorización expresa del Equipo.

No se puede entrar en la celda de otro interno sin que esté presente o sin permiso.



Lo que no debes hacer nunca...

Los siguientes comportamientos constituyen una **FALTA GRAVE DE RESPETO** hacia tus compañeros de internamiento, y no serán tolerados:

Arrojar basura y desperdicios por las ventanas será motivo de sanción



Fuera de la celda...

No tires colillas, vasos, latas, etc., al suelo.

USA SIEMPRE LAS PAPELERAS.

Está terminantemente prohibido ESCUPIR en el Centro.

**PROHIBIDO
ESCUPIR**



**請勿隨地吐痰
NO SPITTING**

Grupos de Tareas

Ingreso. El ingreso en el MdR es voluntario, y requiere tu solicitud y aceptación por escrito del Compromiso de Ingreso, del que serás informado por un miembro del Equipo Multidisciplinar, que se reúne todas las semanas y se encarga de gestionar el MdR. Inicialmente el ingreso tiene carácter provisional las dos primeras semanas ("admisión a prueba"). Si superas esta fase tendrá lugar la "admisión definitiva". A tu llegada, el funcionario te presentará a los miembros de la Comisión de Acogida. Estos compañeros te presentarán al resto del módulo y te ayudarán a encontrar un compañero de celda. Además, te orientarán en la integración en el Grupo de Tareas al que seas asignado.

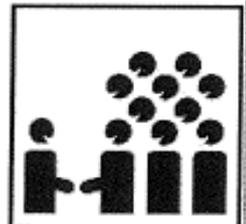
El Grupo. Hay siete grupos y siete tipos de tareas. Cada grupo se encarga de una tarea durante la semana, y a la siguiente semana elige una tarea distinta en función de la puntuación obtenida por el conjunto de internos del grupo.

Los miembros del grupo deben realizar las tareas que correspondan y tienen la obligación de hacer que el resto de internos utilicen las instalaciones de forma adecuada (no arrojar papeles ni colillas al suelo, guardar cola en el comedor, tener las mesas limpias, colocar sillas, etc.).

Los miembros del grupo deben ayudarse entre ellos para conseguir una perfecta adecuación a las normas del módulo.

Las tareas. El grupo recibe la tarea semanal en función de la suma de las puntuaciones de los miembros. Estas tareas no son remuneradas, sino que se realizan como una prestación personal y son las siguientes:

- ▶ Reparto de Comida y Oficio
- ▶ Limpieza de Comedor
- ▶ Sala de Día, Escuela, Despachos y anexos
- ▶ Rotonda, cristales y azulejos
- ▶ Patio, Aula, Ducha y Aseo exterior
- ▶ Limpieza de pasillos de Plantas y escaleras
- ▶ Ducha interior y Aseo interior



El Responsable. En cada grupo hay un responsable encargado de distribuir las tareas entre los miembros y de velar por el cumplimiento de la normativa por parte del grupo.

Es la persona a la que debes acudir en primera instancia cuando tengas algún problema en el módulo o con otros compañeros y será quien que te oriente y te explique el funcionamiento del módulo para conseguir tu adaptación.

El Responsable es elegido por el resto del grupo, bajo la supervisión del funcionario y con el visto bueno del Equipo Multidisciplinar.

Actividades

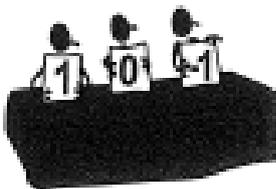


Además de las tareas del módulo deberás participar en las actividades del Catálogo de Actividades. Es obligatorio estar inscrito en al menos **TRES ACTIVIDADES** (entre prioritarias y complementarias) y es obligatoria la participación y asistencia.

El Responsable de tu grupo te informará sobre las diferentes actividades que se ofrecen en el módulo. En principio podrás apuntarte provisionalmente a actividades de tu elección, si bien, el Equipo podrá asignarte las que considere convenientes para tu tratamiento. El Educador te mantendrá informado. Muchas actividades están coordinadas por internos expertos que son los Monitores de la actividad. Otras pueden estar dirigidas por Monitores del Centro o Colaboradoras del exterior.

Para cambiar de actividad deberás solicitarlo mediante instancia y obtener la correspondiente autorización.

Evaluación



La aplicación en las tareas del Grupo, el cumplimiento de la normativa y la participación en las actividades serán objeto de evaluación permanente.

Evaluación diaria individual. Diariamente serás calificado por el funcionario en las siguientes áreas: **HIGIENE, VESTUARIO PERSONAL, ACTITUDES Y RELACIONES INTERPERSONALES, y CUMPLIMIENTO DE LAS OBLIGACIONES.**

La puntuación será: **NEGATIVO, NORMAL o POSITIVO.**

Evaluación semanal individual. Teniendo en cuenta las evaluaciones diarias el

Equipo Técnico calificará tu progresión en el módulo cada semana como:

- ▶ **EXCELENTE:** Dos o más positivos.
- ▶ **FAVORABLE:** Sin negativos o un negativo con algún positivo.
- ▶ **NORMAL:** Un negativo, o dos negativos y un positivo.
- ▶ **DESFAVORABLE:** Dos o más negativos.

La calificación reiterada por tres veces como **DESFAVORABLE** en un mismo trimestre implica la **EXPULSIÓN** del módulo. La calificación reiterada con negativos también. No preguntes cuántos, procura no tener ninguno. Con una actitud normal no serás expulsado nunca.



Evaluación del grupo: El funcionario entregará las evaluaciones individuales al Educador, que hará la evaluación del grupo sumando las calificaciones de todos sus miembros. Esta evaluación será ponderada para evitar diferencias debidas a que los grupos tengan diferente número de miembros.

Elección de tareas del grupo. Simultáneamente las tareas del módulo son elegidas por los grupos en función de las calificaciones obtenidas. El grupo que menos negativos tiene elige primero. A igualdad de negativos elige el que más positivos tiene, y en caso de empate se recurre al azar.

Evaluación trimestral individual. Al finalizar cada trimestre natural del año, el Equipo efectuará una revisión global de los internos partiendo de las evaluaciones semanales, por si de ellas pudiera derivarse la necesidad de adoptar algún tipo de medida -tratamental o de cualquier otra índole-.



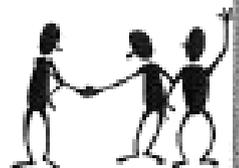
Créditos y Recompensas. La participación en las actividades del Catálogo y en la tarea del Grupo será evaluada trimestralmente de acuerdo con la puntuación acordada por el Consejo de Dirección. El Equipo Multidisciplinar hará llegar las evaluaciones trimestrales a la Unidad de Evaluación de Actividades, que a su vez formulará las propuestas de recompensa que procedan a la Junta de Tratamiento, que aprobará dichas propuestas y las elevará a la Comisión Disciplinaria, que es la encargada de otorgar las recompensas.

Órganos de participación y gestión

Comisión de Acogida

Está formada por tres internos.

Tiene la misión de recibirte a tu ingreso, presentarte el módulo, guiarte y orientarte en tu proceso de integración, así como proponer la asignación de grupo y celda.



Comisión de Convivencia

Integrada por tres internos, cuya principal misión es intervenir en los conflictos y problemas que surgen durante la convivencia.

Cuando tengas diferencias con otro interno dirígete a ellos y a tu Responsable de grupo. Evita siempre el conflicto, además es importante cuidar las formas. Si el problema es grave y persiste, has de ponerlo en conocimiento del funcionario y del Equipo, pero

ten en cuenta que está totalmente prohibida cualquier tipo de falta de respeto grave, violencia o agresión verbal y por supuesto física. El incumplimiento de esta norma es causa de **EXPULSIÓN INMEDIATA.**



Comisión de Ayuda legal

Integrada por tres internos, su misión es ayudarte -de manera completamente gratuita- a realizar escritos dirigidos a autoridades utilizando los medios que existen en el módulo de acuerdo a las normas de uso.

Comisión de Actividades y Deportes



Tendrá como finalidad organizar, coordinar e impulsar las actividades relacionadas con las distintas áreas: deporte, cultura, ocio, talleres ocupacionales, servicios (lavandería, uso del teléfono, consultas con profesionales, etc.).

Asamblea de representantes

Es el máximo órgano de participación de los internos. Tendrá un Presidente, un Portavoz y un Secretario. La elección de estos miembros la efectuará el Equipo Técnico. Debes dirigirte a este Órgano para plan-

tear problemas o aportar iniciativas. Se celebrarán reuniones los sábados y podrán participar en ellas todos los internos residentes aunque deberán asistir obligatoriamente:

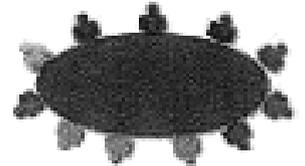
- ▶ El Presidente, el Portavoz y el Secretario.
- ▶ Los Responsables de los Grupos de Tareas.
- ▶ Los miembros de las Comisiones de Acogida, Convivencia, Ayuda Legal y de Actividades y Deporte.
- ▶ Los Responsables de cada actividad.

En estas reuniones se tratarán temas relacionados con el funcionamiento general del Mdr y con las actividades, pudiéndose formular sugerencias para que las estudie el Equipo Técnico, sugerencias que se recogerán en el Acta.

El Presidente determinará, junto con el Secretario, los asuntos a tratar y la forma de tomar acuerdos.

El Secretario levantará Acta de las sesiones y se encargará de la gestión documental del módulo.

El Portavoz informará de los Acuerdos al resto del módulo en una reunión general, y será el encargado de recoger las demandas y sugerencias de los internos dirigidas a la Asamblea.



Baja del Módulo

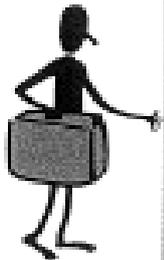
Baja voluntaria

Puedes solicitar el traslado a un departamento ordinario en cualquier momento, pero si ello se debe a problemas con otros internos es aconsejable que primero pidas ayuda a la Comisión de Convivencia.

Baja por motivos institucionales

Se producirá la baja por libertad, cambio de módulo, clasificación con cambio de centro de destino, traslado por motivos judiciales o sanitarios, ingreso en hospital extrapenitenciario, progresión a tercer grado, traslado a unidad terapéutica, etc.

En estos casos, si vuelves al Centro antes de que hayan transcurrido tres meses podrás reintegrarte al Mdr sin más trámites, y serás admitido siempre que no concurren circunstancias incompatibles con el Módulo de Respeto. Si ha pasado más tiempo, deberás solicitar el ingreso en el Mdr nuevamente.



Expulsión

Los siguientes tipos de comportamiento darán lugar a la expulsión del Mdr:

- ▶ Ser autor de hechos que conlleven el inicio de expediente disciplinario.
- ▶ La negativa a someterse a analíticas de control de consumo de tóxicos, a cacheos o a otros controles.
- ▶ La negativa a realizar alguna de las tareas asignadas.
- ▶ Llevar una conducta inadaptada que, a criterio del Equipo Multidisciplinar hagan aconsejable su expulsión.
- ▶ Recibir la evaluación de **DESFAVORABLE en TRES OCASIONES** durante **UN TRIMESTRE** por el Equipo Técnico.

La expulsión del Mdr podrá ser **TEMPORAL**, **DEFINITIVA** o **DE URGENCIA**, y será en todo caso motivada.

La **EXPULSIÓN TEMPORAL** se impondrá por un mínimo de **UNA SEMANA** y un máximo de **DOS MESES**, transcurridos los cuales se valorará la readmisión en el Mdr.

La **EXPULSIÓN TEMPORAL** o **DEFINITIVA** se acordará en la reunión formal del Equipo Multidisciplinar.

La **EXPULSIÓN DE URGENCIA** será acordada por la Dirección ante hechos considerados muy graves.



*Siempre es más valioso tener el respeto
que la admiración de las personas*

